



## Particularités de la valeur comptable

### Qui aurait cru que la « valeur comptable » serait si déroutante? Clarifions votre relevé de compte.

Devant leur relevé de compte, les investisseurs comparent souvent à tort la « valeur comptable » (aussi connue sous le nom « prix de base rajusté » ou « PBR ») de leur portefeuille et la valeur marchande pour savoir s'ils ont gagné ou perdu de l'argent au cours d'une période donnée. C'est assez simple, n'est-ce pas? En fait, c'est de la comptabilité de base. Néanmoins, cette comparaison nous amène généralement à en tirer des conclusions inexactes à propos du rendement réel du compte.

La valeur comptable comprend toutes vos cotisations au fonds. Toutefois, si vous choisissez de recevoir les distributions du fonds sous forme de parts, la valeur comptable est rajustée par réinvestissement automatique des distributions. En termes clairs, lorsqu'un fonds verse des distributions en espèces, vous êtes imposé sur ces distributions. Par contre, lorsque ces distributions sont réinvesties dans des parts, la valeur comptable est majorée du montant des distributions pour éviter une double imposition. Cette information figure sur votre feuillet T3 (Relevé 16 pour les résidents du Québec).

Par conséquent, votre valeur comptable peut augmenter, même si vous n'avez pas ajouté d'argent dans votre portefeuille. C'est ce qui confond les investisseurs lorsqu'ils comparent ce qu'ils ont investi et ce qu'ils ont gagné. La valeur comptable va aussi changer si vous avez effectué des retraits.

#### *Pourquoi alors ne mettons-nous pas la notion de valeur comptable de côté*

La valeur comptable est en fait utilisée dans le calcul des gains et des pertes en capital des régimes non enregistrés pour les besoins de l'impôt. Tout gain ou toute perte en capital au rachat ou à l'échange est déclaré sur le feuillet T5008 (Relevé 18 pour les résidents du Québec).

#### *Comment puis-je savoir combien d'argent j'ai fait si je ne dois pas me fier à la valeur comptable?*

Vous devriez rechercher le « montant investi » et le comparer à la « valeur marchande » pour savoir ce que vous avez gagné ou perdu sur un placement donné. Le « montant investi » ne comprend pas les distributions réinvesties. Cette information se trouve sur la plupart des relevés de compte des courtiers.

#### *Je ne peux pas croire que je vais vraiment dire ça, mais faites-en la démonstration!*

Ok! Voici une investisseuse fictive. Quel a été le rendement de la cliente?

- La cliente a investi 40 000 \$ le 9 juillet 2015.
- Elle reçoit des distributions sur trois ans totalisant 11 000 \$.
- La valeur comptable correspond à  $(40\ 000 + 11\ 000) = 51\ 000$  \$.
- Valeur marchande actuelle = 51 880 \$

#### *Mon ancien moi (mauvais calcul)*

Rendement =  $(\text{valeur marchande} - \text{valeur comptable}) / \text{valeur comptable}$   
=  $(51\ 880 - 51\ 000) / 51\ 000$   
= rendement cumulé de 1,73 %

#### *Mon nouveau moi (bon calcul)*

Rendement =  $(\text{valeur marchande} - \text{montant investi}) / \text{montant investi}$   
=  $(51\ 880 - 40\ 000) / 40\ 000$   
= rendement cumulé de 29,7 %



---

## **Le mystère de la valeur comptable est maintenant résolu!**

La valeur comptable ne représente pas bien le total des montants investis. Elle sert plutôt à calculer les gains et les pertes en capital pour les besoins de l'impôt. Pour connaître le véritable rendement, servez-vous de la valeur marchande et du montant investi indiqués sur votre relevé de compte. Cette information ne figure pas toujours sur vos relevés mensuels. Cependant, elle se trouve toujours sur les relevés de compte annuels de vos courtiers avec le rendement réel. Si vous n'avez pas cette information, nous pouvons vous aider.

L'article « [Comprendre les distributions](#) » vous donne plus de détails et explique le fonctionnement des distributions.

Des commissions, commissions incitatives, frais de gestion et frais d'investissement peuvent tous être associés aux opérations touchant des fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus et l'Aperçu du fonds avant de procéder à tout investissement. Des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus auprès de votre conseiller financier ou à l'adresse [www.edgepointwealth.com](http://www.edgepointwealth.com). Le rendement des fonds communs de placement n'est pas garanti, leur valeur évolue rapidement dans le temps et aucun rendement antérieur ne garantit de résultat ultérieur. Le présent document ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou une sollicitation d'achat. Les fonds communs de placement ne peuvent être achetés que par l'entremise d'un courtier inscrit et ne sont offerts que dans les territoires où leur vente est légale. Le présent document ne donne aucun conseil, que ce soit sur le plan juridique, comptable, fiscal ou propre aux investissements. Les renseignements inclus dans le présent document ont été obtenus de sources que nous croyons crédibles, mais EdgePoint n'assume aucune responsabilité pour les pertes, qu'elles soient directes, particulières ou accessoires, pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. Les titres du portefeuille sont fournis sous réserve de toute modification possible. Les fonds communs d'EdgePoint sont gérés par Groupe de placements EdgePoint inc., une société affiliée à Gestion de patrimoine EdgePoint inc. EdgePoint® et « Des propriétaires-exploitants investisseursMC » sont des marques de commerce du Groupe de placements EdgePoint inc. Publié le 26 mars 2019.